

# CHOISIR *iA*

Le magazine de l'Assurance, Épargne et retraite individuelles

ÉDITION  
ÉPARGNE

# FAÇONNER LA RÉUSSITE



# L'Accent iA

## Une société de taille...

Avec plus de 200 milliards d'actifs et 130 ans d'existence, iA Groupe financier est un leader dans l'industrie canadienne de l'assurance et de l'épargne.



Plus de 130 ans de croissance et de sécurité



Un acteur de premier rang au Canada



Une gamme de produits des plus complètes



Leader en épargne et en assurance

## ... à dimension humaine

iA a su conserver une réelle présence auprès de ses 4 millions de clients et de ses 50 000 conseillers.



Une équipe de leaders dévoués et innovateurs



Investis dans le succès de nos conseillers



Une expérience client humaine



Engagés auprès de nos communautés

Vous désirez en savoir plus?

[ia.ca/accent-ia](https://ia.ca/accent-ia)



ZOOM  
sur la clientèle  
de 50 à 70 ans

# Des occasions à saisir

# 22%

Une personne sur cinq en âge de travailler au Canada est près de la retraite, donc âgée entre 55 et 64 ans<sup>1</sup>. Jamais auparavant ce nombre n'a été aussi élevé.

## Espérance de vie<sup>2</sup>



Hommes  
80 ans

Femmes  
84 ans

L'espérance de vie des Canadiens s'est beaucoup allongée au fil des années, de sorte qu'une bonne partie des retraités seront bénéficiaires de rentes ou d'allocations sociales sur une période de plus en plus longue.

Au cours des 30 prochaines années, le nombre de personnes de 85 ans et plus pourrait tripler, passant ainsi de 861 000 à 2,7 millions.<sup>3</sup>

## Âge moyen de la retraite en 2021<sup>4</sup>

Ensemble des retraités	64,4 ans
Employés du secteur public	62,4 ans
Employés du secteur privé	64,8 ans
Travailleurs autonomes	67,6 ans

- **52 % des Canadiens** n'ont pas de plan de retraite<sup>5</sup>.
- Les prestations provenant des régimes gouvernementaux comptent pour seulement **37 % du revenu de retraite**<sup>6</sup>.

## Votre clientèle âgée de 50 à 70 ans

Elle représente généralement celle détenant le plus d'actifs investis et c'est d'ailleurs la principale raison pour laquelle elle devient très attrayante pour la concurrence. Il est donc primordial d'augmenter la fréquence de vos rencontres et d'offrir un niveau d'accompagnement supérieur et personnalisé.

## Conseils

**1** Afin de mettre en place un plan de retraite adapté aux objectifs financiers de vos clients et d'établir les meilleures stratégies pour y arriver, il est primordial d'inclure des suivis réguliers (appels fréquents, rencontres annuelles).

**3** Soyez proactif! Votre expertise, votre écoute et vos conseils seront d'autant plus nécessaires avec le vieillissement de la population.

**4** Lors de vos rencontres, privilégiez une approche éducative et vulgarisez les informations; vos clients auront plus confiance en leurs choix de produits et d'institutions financières.

**2**

Ne sous-estimez pas l'incidence de vos conseils sur la qualité de vie de vos clients et de leur famille. Soyez transparent si le plan de retraite doit être adapté en raison du contexte économique.

**5**

En consolidant leurs actifs chez iA, vos clients qui atteignent le seuil d'actifs requis de 300 000 \$ ou de 500 000 \$ (individuellement ou par l'entremise d'un regroupement familial) peuvent bénéficier de la tarification préférentielle Prestige.

[+ Tarification préférentielle Prestige](#)

<sup>1</sup> Statistique Canada, *Le Quotidien*

<sup>2</sup> Statistique Canada, *Espérance de vie ajustée sur la santé, selon le sexe*

<sup>3</sup> Statistique Canada, *Le Quotidien*

<sup>4</sup> Statistique Canada, *Âge de la retraite selon la catégorie de travailleur*



<sup>5</sup> RBC 2022 *Financial Independence in Retirement Poll*

<sup>6</sup> Statistique Canada et journal *Les Affaires*

# SOMMAIRE

Des produits pour chaque besoin	3	Série Ecoflex 100/100	23
Les solutions numériques iA	4-5	Série ÀVIE	24
Les indispensables pour vos clients	6	Calculateur des frais successoraux	25
Le portail des fonds distincts	7	Frais liés aux fonds distincts	26
Avantages des fonds distincts	8	Compte d'épargne à intérêt élevé	27
Pour connaître vos fonds	9	Fonds à intérêt garanti	28
La différence iAGMA	10	REER et CELI	29
Nos gestionnaires internes	11	Prêt REER et prêt REER-RAP	30
Nos solutions gérées	12	REEE	31
Le fonds Actions mondiales de dividendes (iA)	13	REEE- L'outil d'adhésion	32
L'investissement durable	14	REEE- Les subventions provinciales et fédérales	33
Nos gestionnaires externes	15	Prêt REEE	34
L'Offre globale iA	16	Prêt pour investissement	35
Options de frais d'acquisition	17	Vitrine Web	36
Série Classique 75/75	18	La courbe des émotions	37
Série 75/100	19-20	Programme Épargne et Retraite IAG	38-39
Tarification préférentielle Prestige	21-22	Documents de référence	40

## Fonctionnalités de la version électronique

-  Hyperlien vers un document PDF
-  Contenu sur le Web



**Magazine Choisir iA Assurance**  
**Diversifiez votre offre**  
**et démarquez-vous!**


 [ia.ca/magazine-choisir-ia](http://ia.ca/magazine-choisir-ia)



# Des produits pour chaque besoin<sup>1</sup>

## FAVORISER LA CROISSANCE DE SON PATRIMOINE

18 À 30 ANS

BESOINS	PRODUITS
Créer un fonds d'urgence ou commencer à épargner pour des projets	— <b>CELI</b> – Compte d'épargne à intérêt élevé – Fonds à intérêt garanti – Fonds à intérêt quotidien+
Maximiser les leviers pour l'achat d'une première propriété	— <b>REER</b> pour RAP
 <b>Suggérer l'épargne systématique :</b> Épargner tôt et régulièrement est le moyen le plus simple d'atteindre ses objectifs financiers.	

## BÂTIR SON PATRIMOINE

30 À 55 ANS

Maximiser les subventions gouvernementales (épargne-études) Épargner pour les études des enfants	— <b>REEE/prêt REEE</b>  — <b>REEE</b> – Mes études+ (garantie 75/75) <sup>2</sup>
Maximiser son épargne et diversifier ses actifs	— <b>CELI/REER/non enregistré</b> – Fonds à intérêt garanti – Compte d'épargne à intérêt élevé — <b>Fonds distincts</b> – Série Classique 75/75 <sup>2</sup> – Série 75/100 <sup>2</sup>
Protéger l'épargne accumulée contre les baisses de marché ou les créanciers	— <b>Fonds distincts</b> – Série 75/100 (incluant la revalorisation) <sup>2</sup> – Série Ecoflex 100/100
Profiter des leviers pour accélérer la croissance du patrimoine	— <b>Prêt pour investissement</b> — <b>Prêt REER</b>

## PROTÉGER ET PROFITER DE SON PATRIMOINE

55 ANS +

Maximiser les sources de revenu à la retraite	— <b>FEER/CRI/FRV/RI</b>
Bénéficier d'un revenu stable et garanti à la retraite	— <b>Série ÀVIE/Rente à prime unique</b>
Léguer un héritage et protéger son patrimoine en cas de décès	— <b>Fonds distincts</b> – Série 75/100 <sup>2</sup> – Série Ecoflex 100/100 — <b>Héritage sur mesure</b>
Accéder à des liquidités pour compléter son revenu de retraite	— <b>CELI</b> – Compte d'épargne à intérêt élevé – Fonds à intérêt garanti
Faciliter l'avenir de ses petits-enfants	— <b>REEE</b>

<sup>1</sup> Il est important de personnaliser et de bonifier l'offre de produits en fonction des événements de vie et du profil de votre client.

<sup>2</sup> Les actifs détenus dans les Séries Classique 75/75 et 75/100 sont admissibles à la tarification préférentielle Prestige.



# Solutions numériques iA

Complices  
de votre réussite

<b>EVO</b>	Expérience distinctive en vente de produits d'assurance et d'épargne
<b>Suivi des dossiers</b>	Gestion efficace des contrats de vos clients et des occasions de vente complémentaires
<b>Outil de regroupement Prestige</b>	Regrouper les actifs de votre client et ceux de sa famille en quelques clics
<b>REEE (Illustration et adhésion)</b>	Produire des illustrations détaillées et vendre un REEE
<b>Outil de revalorisation de la série 75/100</b>	Revaloriser un ou plusieurs contrats à la fois en seulement 30 secondes
<b>Vitrine Web</b>	Développer votre clientèle et augmenter votre visibilité sur le Web

**L'INSTANT iA :**  
pour rester à l'affût  
des nouvelles  
qui vous touchent



# EVO

L'expérience distinctive



Vous désirez en savoir plus?

[EIG-1145](#)

# Les **INDISPENSABLES** pour vos clients

Solutions numériques iA



## **iA Mobile**

Pour accéder directement aux rendements et aux détails de leurs contrats

## **ma-retraite.ia.ca**

Pour tout savoir sur la planification de la retraite

 [Ma retraite](#)

## **Infolettre iA**

Pour rester informé sur l'assurance et l'épargne

 [Infolettre iA](#)

## **Outil de contribution**

Pour augmenter leurs contributions REER ou CELI ou planifier des contributions périodiques

## **L'Espace client**

Pour accéder à leurs comptes et documents

 [Espace client](#)

## **Zone conseils ia.ca**

Pour profiter de conseils pratiques liés à des événements de vie

 [Zone conseils](#)



# Votre portail des fonds distincts



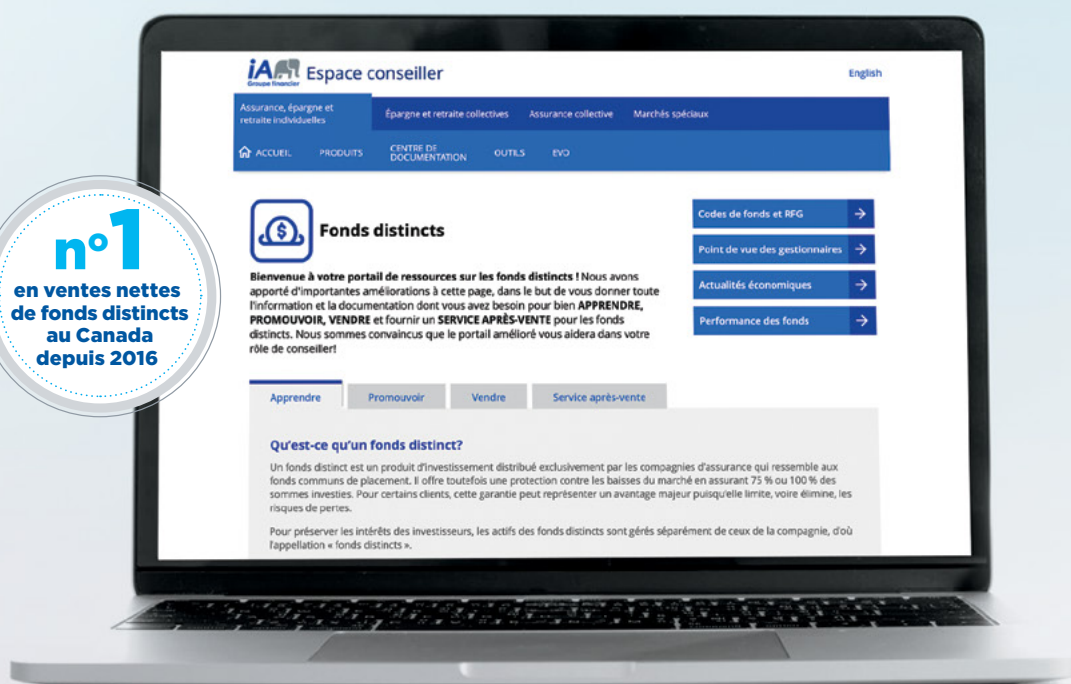
## APPRENDRE

Consultez le portail pour découvrir l'offre de fonds distincts, leurs avantages, leurs frais de gestion, leurs garanties et plus.



## PROMOUVOIR

Retrouvez les pièces marketing essentielles telles que brochures, documents de référence, etc.



## VENDRE

Laissez-vous diriger vers vos outils de vente tels que EVO et les outils d'illustration.



## SERVICE APRÈS-VENTE

Accédez à des outils qui faciliteront votre service après-vente pour les suivis avec vos clients.



[ia.ca/VendreUnFondsDistinct](http://ia.ca/VendreUnFondsDistinct)



# Investir dans les fonds distincts de iA, c'est opter pour la paix d'esprit!



## Protection du capital

À l'échéance du contrat ou au décès, cette protection permet de récupérer 75 % ou 100 % des sommes investies si la valeur marchande des fonds est inférieure à la valeur des sommes investies.

## Revalorisation

Nos fonds distincts proposés dans les séries 75/100, 100/100 et ÀVIE offrent la possibilité de cristalliser les gains afin de protéger les fonds d'investissement lors de fluctuations de marchés.

## Possibilité d'éviter les frais d'homologation

La désignation d'un bénéficiaire permet d'éviter de payer plusieurs frais associés au règlement d'une succession, dont ceux d'homologation. Ces frais peuvent varier selon la province de résidence et la situation du client.

## Règlement rapide au décès

La valeur des fonds est versée rapidement aux bénéficiaires en cas de décès. Les proches n'ont donc pas à assumer personnellement les engagements financiers urgents du défunt.

## Protection contre les créanciers

Cet avantage peut être intéressant pour les entrepreneurs ou les professionnels qui veulent limiter les risques de pertes en cas de faillite ou de poursuite. Certaines conditions s'appliquent.

## Déclaration fiscale simple et rapide

Tous les calculs fiscaux sont déjà effectués sur le feuillet T3 (et le Relevé 16 au Québec) transmis par iA, ce qui facilite et accélère les déclarations de revenus.

## Possibilité d'un revenu à vie

Avec la série ÀVIE, les fonds distincts permettent d'avoir accès à un revenu garanti à vie sans avoir à craindre la diminution de son capital.

## **Les garanties**

Tous nos produits comportent des garanties à l'échéance ou au décès. Un avantage indéniable par rapport aux fonds communs de placement!



Visitez le portail des fonds distincts de l'Espace conseiller.

 [ia.ca/VendreUnFondsDistinct](http://ia.ca/VendreUnFondsDistinct)

Pour connaître vos fonds

# L'outil de référence pour tout connaître sur les fonds distincts



## Découvrez rapidement :

- Les éléments distinctifs de chacune de nos solutions gérées et indicielles
- Les principales caractéristiques des fonds de revenu et d'actions offerts par iA
- Des définitions utiles et encore plus

[F13-1052](#)

# iA Gestion mondiale d'actifs (iAGMA)

Bâtir sur nos racines, innover pour l'avenir.

## iAGMA, C'EST...

- Une filiale d'investissement de iA Groupe financier, une firme solide ancrée dans 130 ans d'histoire
- L'une des plus importantes firmes de gestion de portefeuille au Canada
- Plus de 100 milliards de dollars d'actifs sous gestion;
- L'expertise de plus de 170 professionnels de l'investissement
- Une offre de solutions de placement complexes qui peuvent être adaptées aux besoins en constante évolution de nos clients.



## Une vaste gamme de compétences



**Allocation d'actifs et solutions gérées**



**Famille de fonds stratégiques**



**Revenu fixe**



**Actions canadiennes**



**Actions étrangères**



**Placements alternatifs**



**Solutions investissement sur mesure**

## Découvrez la section Points de vue

Des réponses claires à des questions complexes. Tirez profit de l'expertise de nos professionnels en investissement.

[iagma.ca/perspectives](https://iagma.ca/perspectives)



# Les gestionnaires de portefeuilles iAGMA

L'expertise derrière nos fonds gérés à l'interne



## Solutions gérées et allocation d'actifs



**Tej Rai**

V.-p. sénior, chef de l'allocation d'actifs



**Sébastien Mc Mahon**

V.-p., allocation d'actifs, stratège en chef, économiste sénior et gestionnaire de portefeuilles

## Innovation et stratégies quantitatives (Actions internationales)



**Sébastien Vaillancourt**

Directeur sénior et gestionnaire de portefeuilles, Stratégies quantitatives

## Titres à revenu fixe

(court terme, obligations gouvernementales et de sociétés)



**Jean-Pierre d'Agnillo**

V.-p., gestionnaire de portefeuilles, Obligations corporatives



**Alexandre Morin**

Directeur sénior, gestionnaire de portefeuilles, Revenu fixe

## Revenu fixe et actions canadiennes



**Dan Bastasic**

V.-p. sénior, Placements

## Actions nord-américaines

(petite capitalisation et croissance)



**Marc Gagnon**

V.-p., gestionnaire de portefeuilles, Actions nord-américaines



**David Caron**

Directeur sénior, gestionnaire de portefeuilles, Actions nord-américaines



**Maxime Houde**

Directeur, gestionnaire de portefeuilles, Placements thématiques

## Actions américaines et mondiales

## Actions nord-américaines et mondiales

(actions et dividendes)



**Danesh Rohinton**

V.-p., gestionnaire de portefeuilles, Dividendes mondiaux



**Oliver Shao**

Directeur et gestionnaire de portefeuilles, Dividendes mondiaux



**Jean-René Adam**

V.-p. sénior, chef des actions publiques

# Les solutions gérées : vos portefeuilles clés en main



## Pourquoi opter pour les solutions gérées?

Nos cinq familles de solutions gérées, ainsi que notre famille de solutions indicielles, nécessitent peu d'intervention de votre part et offrent une diversification optimale.

Les équipes de Tej Rai (allocation d'actifs) et de Sébastien Mc Mahon (économie) travaillent en étroite collaboration pour optimiser la composition des portefeuilles de nos solutions gérées.

Parmi ces familles, vous trouverez la solution qui répond le mieux aux objectifs financiers et à la tolérance au risque de votre client.

## Solutions offertes

### Fonds Focus (iA)

- Focus prudent (iA)
- Focus modéré (iA)
- Focus équilibré (iA)
- Focus croissance (iA)
- Focus audacieux (iA)

### Fonds Sélection (iA)

- Sélection prudent (iA)
- Sélection modéré (iA)
- Sélection équilibré (iA)
- Sélection croissance (iA)
- Sélection audacieux (iA)

### Fonds Diversifiés (iA)

- Diversifié sécurité (iA)
- Diversifié (iA)
- Diversifié opportunité (iA)

### Fonds Allocation d'actifs mondiaux (iA)

- Allocation d'actifs mondiaux sécurité (iA)
- Allocation d'actifs mondiaux (iA)
- Allocation d'actifs mondiaux opportunité (iA)

SOLUTION  
ESG!

### ISR (Inhance) Vancity

- Modéré ISR (Inhance)
- Équilibré ISR (Inhance)
- Croissance ISR (Inhance)

### Fonds Indexia (iA) (solution indicielle)

- Indexia prudent (iA)
- Indexia modéré (iA)
- Indexia équilibré (iA)
- Indexia croissance (iA)
- Indexia audacieux (iA)

Vancity

iA  
Gestion mondiale d'actifs

# Fonds Actions mondiales de dividendes (iA)

DISCIPLINE. QUALITÉ. CROISSANCE.

## Pourquoi choisir ce fonds?

- Objectif d'investissement dans des sociétés mondiales de qualité élevée versant des dividendes et ayant la capacité de les augmenter au fil du temps pour créer un effet composé.
- Il est complémentaire aux fonds de dividendes de iAGMA, et grâce à son exposition mondiale, les investisseurs peuvent enrichir leur univers de placements afin d'augmenter leur potentiel de croissance.
- Sélection visant à identifier les actions d'entreprises de qualité ayant un excellent modèle d'affaires et une équipe de direction respectueuse des actionnaires.



## Gestionnaires de portefeuilles principaux



Dan Rohinton

« Je suis convaincu que la réussite financière à long terme repose sur un portefeuille diversifié d'entreprises offrant des dividendes. »



Jean-René Adam  
M. Sc., CFA



Oliver Shao  
CFA

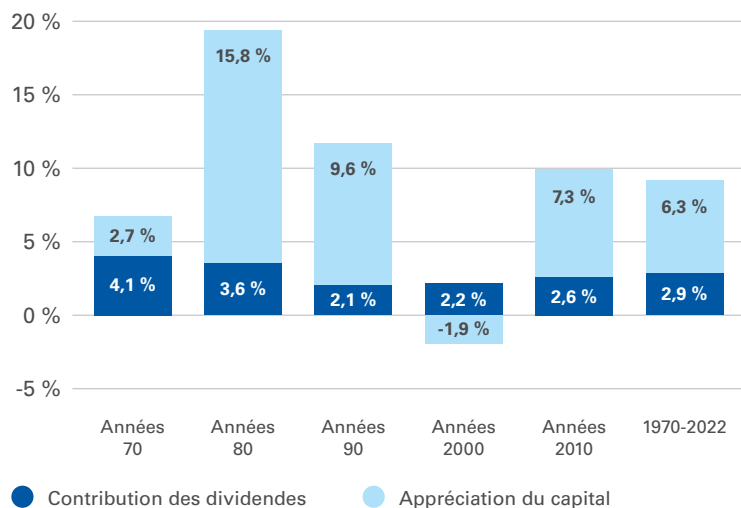
## Pourquoi investir dans un fonds mondial de dividendes?

Depuis les cinquante dernières années (1970-2022) :

- Les dividendes représentent 2,9 % du rendement global des actions, une portion significative!
- L'appréciation moyenne du capital a été de 6,3 %, une source fiable de rendement.

## Les dividendes représentent une part importante du rendement global

Indice de rendement brut MSCI Monde (\$ US)



Source : Morningstar, au 31 mars 2023. Toutes les composantes du rendement global sont évaluées en \$ US.

Pour connaître les codes et les frais du nouveau fonds, consultez le document *Code de fonds et ratios de frais de gestion*.

[F13-1000](#)

# Investissement responsable

Une gamme de fonds distincts ESG parmi les plus complètes de l'industrie!

[ia.ca/investissement-responsable](http://ia.ca/investissement-responsable)



## Portefeuille équilibré durable (iA) :

Solution « tout-en-un » qui donne accès à une sélection de stratégie durables (obligations vertes, risque climatique, réduction des émissions de carbone, etc.), et qui regroupe l'expertise des meilleures firmes de l'industrie en la matière.

## Actions canadiennes durables (iA) :

- Adhésion aux entreprises qui adoptent les meilleures pratiques en matière d'investissement durable par rapport au groupe de pairs (80 %);
- Investissement thématique dans des solutions spécifiques qui considèrent les enjeux ESG (20 %).

WELLINGTON  
MANAGEMENT®

## Stratégie climatique (Wellington) :

Priorité d'investissement axée sur cinq catégories principales :

- Électricité à faible émission de carbone
- Efficacité énergétique
- Transports à faible émission de carbone
- Gestion de l'eau et des ressources
- Infrastructures résistantes aux changements climatiques

[F13-1040 | L'investissement responsable](#)



## Fidelity Leadership climatique – Équilibre<sup>MC</sup> :

Une approche de placement équilibrée axée sur le climat et la décarbonation.

## Vancity

### La famille de fonds ISR (Inhance) :

- Solutions gérées clés en main parfaites pour les clients qui désirent investir de façon responsable pour atteindre leurs objectifs financiers;
- Trois répartitions d'actifs pour correspondre au profil d'investisseur et à la tolérance au risque de vos clients : modéré, équilibré et croissance.



Inclure l'ESG et l'investissement responsable à la conversation est une excellente occasion de distinguer votre pratique et d'ajouter de la valeur pour votre clientèle.

**Parlez-en!**



# Nos gestionnaires externes

Bénéficiez du savoir-faire de firmes de gestion reconnues mondialement



- Fidelity Titres américains à rendement élevé - Dev. neutres
- Fidelity Revenu mensuel mondial
- Frontière Nord<sup>MD</sup> Fidelity
- Potentiel Canada Fidelity
- Fidelity Actions mondiales - Concentré
- Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup>
- Actions Europe Fidelity
- Fidelity Vision stratégique
- Fidelity Innovations mondiales<sup>MC</sup>
- Fidelity Actions d'innovation et Obligations multisectorielles
- Fidelity Leadership climatique - Équilibre<sup>MC</sup>

## Vancity

- Modéré ISR (Inhance)
- Équilibré ISR (Inhance)
- Croissance ISR (Inhance)

## JARISLOWSKY FRASER

GESTION MONDIALE DE PLACEMENTS

- Marchés émergents (Jarislowsky Fraser)



- Soins de santé mondiaux (Renaissance)

## WELLINGTON MANAGEMENT®

- Stratégie climatique (Wellington)
- Actions mondiales de valeur opportuniste (Wellington)

## Fonds Dynamique®

Investissez dans les bons conseils.

- Dividende mondial (Dynamique)
- Américain (Dynamique)
- Infrastructures mondiales (Dynamique)



- Diversifié mondial (Loomis Sayles)
- Opportunités mondiales (Loomis Sayles)
- Obligations mondiales multisectorielles (Loomis Sayles)

## BLACKROCK®

- Indiciel mondial tous pays (BlackRock)
- Indiciel international (BlackRock)
- Indiciel américain (BlackRock)



- Obligations de base plus (Wellington Square)
- Revenu à taux variable (Wellington Square)

## PIMCO

- Revenu fixe mondial (PIMCO)



- Actions canadiennes à petite capitalisation (QV)

Pour connaître tous les fonds offerts par iA Groupe financier, consultez le document *Codes de fonds et ratios de frais de gestion*.

[F13-1000](#)

### Assurance vie temporaire

- T10, T20
- Multiterme 10 à 40 ans
- Accès Vie T15, T20, T25

### Assurance vie entière

- V10, V20, V65, V100, T100
- Accès Vie V100

### Assurance vie avec participation

- iA PAR Patrimoine et Valeur payable 10 ans, 20 ans ou jusqu'à 100 ans

### Assurance vie universelle

- Genesis coûts nivelés et TRA

### Assurance vie spécialisée

- Héritage

### Invalidité

- Programme Supérieur
- Assurance prêt Universelle
- Programme Acci-Jet

### Accidents corporels

- Acci 7 PLUS
- Accifamille

### Maladie grave

- Transition 4 ou 25 maladies T10, T20, T75, T100
- Programme Cancer T10, T20, jusqu'à 75 ans

= Émission simplifiée

### Régime enregistré d'épargne études

- Mes Études+

### Régimes épargne et retraite

- REER, CELI, CELIAPP, Non-enregistré
- FERR, CRI, FRV, RRI

### Fonds distincts

- Série classique 75/75
- Série 75/100
- Série Ecoflex 100/100
- Série ÀVIE

### Placements garantis

- Fonds à intérêt garanti
- Fonds à intérêt quotidien+
- Compte épargne à intérêt élevé
- Rentes (revenu garanti)

### Tarification préférentielle Prestige

- Série classique 75/75 Prestige
- Série 75/100 Prestige
- Mes études+ Prestige

### Prêt

- REER, REEE, Prêt pour investissement



# Les options de frais d'acquisition

Le pouvoir de choisir et de combiner

iA Groupe financier offre à sa clientèle diverses options de frais d'acquisition. Selon la situation de votre client, il est possible de combiner plus d'un mode de souscription pour un même contrat afin de permettre une gestion optimale des options offertes. Votre rôle-conseil et votre attention à servir votre client prennent ainsi toute leur valeur.

	À la vente Total pour le conseiller et son agence <sup>1</sup>	Au rachat
<b>Option 1</b> <b>Sans frais d'acquisition</b> (CB 3 et CB 5)	<b>Commission de vente :</b> Option CB 3 ans : 3,5 % Option CB 5 ans : 5,6 %  <b>Commission de suivi :</b> CB 3 : 0,49 % (années 2 à 4) 1,0 % (années 5 et +) CB 5 : 0,49 % (années 2 à 7) 1,0 % (années 8 et +)	Récupération de commission dégressive sur une période de 3 ou 5 ans lors d'un rachat par le client selon un pourcentage établi.  Aucune récupération lorsque le client retire une somme n'excédant pas 10 % de la valeur marchande des fonds en date du 31 décembre de l'année précédente et 10 % des dépôts faits dans les fonds pendant l'année en cours.  <b>Pour le client<sup>2</sup> :</b> Aucuns frais
<b>Option 2</b> <b>Frais d'acquisition initiaux (FAI)</b>	<b>Commission de vente :</b> Jusqu'à 5 % du montant investi, tel que négocié avec le client  <b>Commission de suivi :</b> 1,0 % lorsque les montants sont investis pour plus d'un mois	Aucuns frais pour le conseiller
<b>Option 3</b> <b>Catégorie F</b>	<b>Commission de vente :</b> Aucune commission de vente  <b>Commission de suivi :</b> Aucune commission de suivi  <b>Des honoraires mensuels sont payables selon le taux convenu entre votre client et vous (entre 0,50 % et 1,25 %).</b>	Aucuns frais pour le conseiller  <b>Pour le client<sup>2</sup> :</b> Si, à la suite d'un rachat, la valeur marchande des unités de fonds de la catégorie F est inférieure aux honoraires imputés, iA effectuera un débit d'unités pour le paiement des honoraires imputés avant de procéder à la transaction.  S'il s'agit d'un rachat partiel et que le solde restant après la transaction est suffisant pour couvrir les honoraires imputés plus les taxes applicables pour la période en cours, aucun débit d'unités ne sera effectué.

N'hésitez pas à explorer avec votre client la possibilité de combiner les options de frais pour un même contrat : **une stratégie qui pourrait s'avérer bénéfique.**

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements, référez-vous au document *Barème de commissions, bonis et règles de rémunération* disponible dans l'Espace conseiller ou référez-vous à l'entente avec votre agence.

<sup>2</sup> Pour de plus amples renseignements, référez-vous au document *Notice explicative et contrat individuel de rente à capital variable*.

# Série Classique 75/75

## Avantages



- ✓ **Faire croître rapidement l'épargne** grâce à des frais minimes qui sont comparables à ceux des fonds communs de placement.
- ✓ **Diversifier les investissements** et tirer avantage des meilleures occasions du marché grâce à un vaste choix de fonds.
- ✓ **Avoir l'esprit tranquille** : les héritiers de votre client sont assurés de recevoir le montant le plus élevé entre la valeur marchande des investissements ou 75 % des dépôts effectués.

Découvrez l'ensemble des fonds offerts dans cette série en consultant le document *Codes de fonds et ratios de frais de gestion*.

 [F13-1000](#)

## Pour une maximisation de la croissance du capital

### Garanties de la série

Garantie au décès	 75 % de toutes les prime investies dans les fonds de la série
Garantie à l'échéance	 75 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Date d'échéance de la garantie	31 décembre de l'année où le crédientier atteint l'âge de 100 ans

**Vous désirez en savoir plus?**

 [ia.ca/VendreUnFondsDistinct](https://ia.ca/VendreUnFondsDistinct)

### Âge maximum (pour un premier investissement)

Type de contrat	Âge maximum
- Non enregistré/CELLI - FERR/FRV provenant d'un autre FERR/FRV	90 ans
- REER/CRI/REER immobilisé - FERR/FRV provenant d'un REER/CRI/REER immobilisé	71 ans

### Série Classique 75/75 PRESTIGE 300 ET 500

La tarification préférentielle Prestige est conçue pour les investisseurs qui disposent d'actifs importants et contribue à l'accroissement du patrimoine grâce à des frais de gestion réduits.

# Série 75/100

Pour allier croissance et protection du patrimoine





## Avantages

- ✓ **Protéger les dépôts** grâce à une garantie de 100 % en cas de décès et de 75 % à l'échéance des placements.
- ✓ **Profiter de la meilleure gamme de fonds offerte**, sans limitation.
- ✓ **Cristalliser les gains** réalisés sur les placements grâce à la revalorisation annuelle, possible avant l'âge de 85 ans.
- ✓ **Sécuriser ses proches** : les héritiers sont assurés de recevoir le montant le plus élevé entre la valeur marchande des investissements et 100 % des dépôts effectués avant l'âge de 85 ans<sup>1</sup>.

Découvrez l'ensemble des fonds offerts dans cette série en consultant le document *Codes de fonds et ratios de frais de gestion*.

[F13-1000](#)

## Garanties de la série

Garantie au décès	 100 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Garantie à l'échéance	 75 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Date d'échéance de la garantie	31 décembre de l'année où le crédentier atteint l'âge de 100 ans

### Vous désirez en savoir plus?

[ia.ca/VendreUnFondsDistinct](https://ia.ca/VendreUnFondsDistinct)

[F13-1010](#) — La série 75/100

## Âge maximum (pour un premier investissement)

Type de contrat	Âge maximum
– Non enregistré/CELI – FERR/FRV provenant d'un autre FERR/FRV	Avant 85 ans
– REER/CRI/REER immobilisé – FERR/FRV provenant d'un REER/CRI/REER immobilisé	71 ans

## Série 75/100 PRESTIGE 300 ET 500

La tarification préférentielle Prestige est conçue pour les investisseurs qui disposent d'actifs importants et contribue à l'accroissement du patrimoine grâce à des frais de gestion réduits.

<sup>1</sup> Protection de 75 % des dépôts à l'échéance et pour ceux effectués à 85 ans et plus.

## Découvrez comment la revalorisation prend toute sa valeur

Julie a effectué un dépôt initial de 100 000 \$ dans un fonds distinct de la série 75/100<sup>1</sup>.

100 000 \$

Vous avez effectué une revalorisation afin de cristalliser ses gains chaque année où c'était favorable.

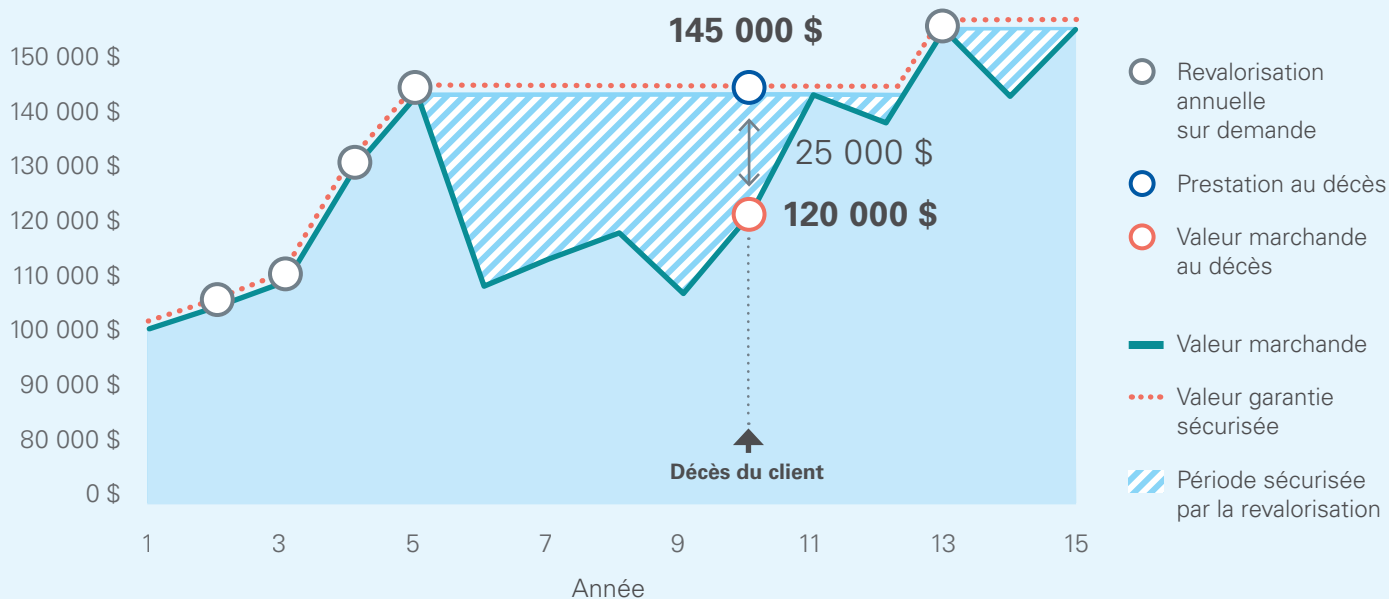
Pour ce faire, vous avez utilisé l'outil électronique de revalorisation disponible dans l'Espace conseiller.

Revalorisation

Si Julie décédait à l'année 10

À son décès, le montant versé à ses enfants (bénéficiaires désignés) serait de 145 000 \$, soit le dernier montant revalorisé. Cela représenterait un écart notable par rapport à la valeur marchande du fonds à ce moment (120 000 \$).

145 000 \$ cristallisés



Solutions numériques iA



Avec l'outil électronique de revalorisation, 30 secondes suffisent pour tout changer

1. Permet une revalorisation électronique par contrat ou pour plusieurs contrats à la fois.
2. Possibilité de programmer une fréquence annuelle et d'offrir ainsi une tranquillité d'esprit.
3. Votre rôle-conseil est mis en évidence par la confirmation personnalisée transmise au client.

[ia.ca/VendreUnFondsDistinct](https://ia.ca/VendreUnFondsDistinct)

<sup>1</sup> Courbe hypothétique pour fins d'illustration de la revalorisation seulement.



TARIFICATION  
PRÉFÉRENTIELLE

# PRESTIGE

Pour permettre à vos clients et à leur famille de bénéficier d'une réduction de frais de gestion **pouvant aller jusqu'à 0,62 %**.



## Actifs plus élevés = meilleure réduction de frais



Prestige, niveau 300  
Actifs de **300 000 \$ à 499 999 \$**  
Réduction des frais de gestion jusqu'à 0,47 %



Prestige, niveau 500  
Actifs de **500 000 \$ et +**  
Réduction des frais de gestion jusqu'à 0,62 %

### Prestige c'est...

- **Simple et automatique** : lorsque votre client atteint l'un des deux seuils d'admissibilité, la réduction de frais s'applique automatiquement.
- **Accessible** : les actifs des fonds distincts, des fonds à intérêt garanti (FIG) et du compte d'épargne à intérêt élevé (CÉIÉ) sont pris en considération pour l'admissibilité à la tarification Prestige.
- **Payant** : la réduction de frais de gestion s'applique à tous les fonds des séries Classique 75/75 et 75/100 du PER IAG et de Mes études+.

1 Les données utilisées sont présentées à titre indicatif seulement. iA Groupe financier ne peut garantir le rendement des fonds distincts. Assurez-vous de connaître le niveau de tolérance au risque de votre client afin de choisir l'option d'investissement qui lui convient.

2 Investi dans le Fonds Diversifié opportunité de la série Classique 75/75 qui présente un rendement net annualisé de 4,06 % depuis le lancement du Programme Épargne et Retraite iAG en janvier 2011.

## Le pouvoir de Prestige

Augmentez les rendements de vos clients dès la première année!

### Exemples de scénario d'investissement<sup>1</sup> :

#### Exemple 1 – Prestige 300

- Investissement individuel ou par regroupement familial de **350 000 \$** d'actifs
- Rendement net annualisé de 4,06 %<sup>2</sup>
- Grâce à la réduction de frais de Prestige 300, le rendement net annualisé est de 4,48 %

Sur un an + 1 457 \$

Sur 10 ans + 21 229 \$

Sur 20 ans + 64 499 \$

#### Exemple 2 – Prestige 500

- Investissement individuel ou par regroupement familial de **550 000 \$** d'actifs
- Rendement net annualisé de 4,06 %<sup>2</sup>
- Grâce à la réduction de frais de Prestige 500, le rendement net annualisé est de 4,62 %

Sur un an + 3 055 \$

Sur 10 ans + 44 769 \$

Sur 20 ans + 136 948 \$

## Deux façons de se qualifier

### 1 — De façon individuelle

Lorsque votre client atteint le seuil d'admissibilité de 300 000 \$ ou de 500 000 \$, la tarification Prestige s'applique automatiquement.

Vous n'avez aucune action à poser!

### 2 — Par regroupement familial

Si vos clients ne sont pas admissibles de façon individuelle, ils peuvent le devenir grâce au regroupement familial.

En quelques clics, vous pouvez regrouper les actifs d'un client et ceux de membres de sa famille qui résident à la même adresse de façon à atteindre l'un des deux seuils d'admissibilité.

#### Exemple :

Amanda, 48 ans	300 000 \$
----------------	------------

La tarification Prestige, **niveau 300** s'applique automatiquement

#### Exemple :

Rachel, 39 ans	280 000 \$
----------------	------------

Paul, 42 ans	210 000 \$
--------------	------------

Léa, 18 ans	10 000 \$
-------------	-----------

Total :	500 000 \$
---------	------------

La tarification Prestige, **niveau 500** s'applique aux contrats de tous les membres de la famille.

### Partager l'avantage avec les membres de la famille élargie!

Que vos clients soient admissibles de façon individuelle ou par regroupement familial, ils peuvent faire profiter de Prestige les membres de leur famille élargie, peu importe leur niveau d'actifs et leur lieu de résidence.

Grâce à notre outil en ligne, vous pouvez ajouter ces personnes à un nouveau groupe ou à un groupe existant en seulement quelques clics. C'est simple, rapide, et peut être réalisé en moins de trois minutes!



## Fidélisez et développez votre clientèle en mettant de l'avant :

### Regroupement d'actifs familiaux

Permet à vos clients de profiter de frais de gestion réduits en combinant leurs actifs à ceux des membres de leur famille résidant à la même adresse.

### Possibilité d'offrir Prestige aux membres de la famille élargie

**EXCLUSIF À iA**

Peu importe leur niveau d'actifs et leur lieu de résidence.

### Avantages pour les entreprises

Tout actionnaire peut considérer les actifs de l'entreprise dans la valeur totale d'actifs pouvant faire partie d'un regroupement.

### Avantages des fonds distincts

Avec Prestige, vos clients ont accès à ces avantages à un moindre coût.

### Pour faire la promotion de Prestige et en savoir plus :

[F13-994 – Brochure conseiller](#)

[F13-992 – Brochure client](#)

[F13-1242 – Guide d'admissibilité Prestige et FAQ](#)

[ia.ca/VendreUnFondsDistinct](https://ia.ca/VendreUnFondsDistinct)

[ia.ca/serie-prestige](https://ia.ca/serie-prestige)



# Série Ecoflex 100/100



## Avantages



- ✓ Offre à vos clients une protection de 100 % du capital à la date d'échéance de la garantie et assure la protection du patrimoine en cas de décès.
- ✓ Offre la possibilité à vos clients de cristalliser leurs gains jusqu'à quatre fois par année en cas de baisse des marchés.
- ✓ Permet d'investir pleinement dans les marchés tout en bénéficiant de la meilleure protection pour l'épargne : le meilleur des deux mondes.

Pour connaître tous les fonds offerts dans la série Ecoflex 100/100, consultez le document *Codes de fonds et ratios de frais de gestion*.

[F13-1000](#)

## Pour la sécurité complète du capital à l'approche de la retraite

### Garanties de la série<sup>1</sup>

Garantie au décès <sup>2</sup>	 100 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Garantie à l'échéance <sup>2</sup>	 100 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Date d'échéance de la garantie	Entre le 60 <sup>e</sup> et le 71 <sup>e</sup> anniversaire de naissance du crédientier et au moins 15 ans après la date d'investissement initial dans la série

### Âge maximum (pour un premier investissement)

Type de contrat	Âge maximum
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Non enregistré/CELI</li> <li>– FERR/FRV provenant d'un autre FERR/FRV</li> </ul>	Avant 85 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>– REER/CRI/REER immobilisé</li> <li>– FERR/FRV provenant d'un REER/CRI/REER immobilisé</li> </ul>	71 ans

<sup>1</sup> Consultez le *Sommaire du produit* pour plus de détails sur les garanties.

<sup>2</sup> Revalorisation de la valeur minimale garantie (VMG) :

- À l'échéance et au décès : jusqu'à quatre fois par année (sur demande), et ce, jusqu'à 15 ans avant la date d'échéance de la garantie;
- Par la suite : revalorisation de la VMG au décès une fois par année, jusqu'à l'âge de 80 ans (sur demande).

# Série ÀVIE



**Pour un revenu garanti à vie, peu importe le contexte économique**

## Avantages

- ✓ Procure un revenu sur lequel le client peut **TOUJOURS** compter. Même lors de marchés baissiers, le client continue de recevoir le même montant chaque année... pour le reste de sa vie.
- ✓ Permet aux clients de faire croître leur épargne et de conserver l'accès au capital, et assure la protection du patrimoine en cas de décès.
- ✓ S'adresse aux investisseurs de 50 à 75 ans qui souhaitent garantir leur niveau de revenu à la retraite ou qui désirent un revenu de retraite immédiat, stable et garanti à vie.

## Choix de fonds



- ✓ Revenu maximal garanti ÀVIE
- ✓ Croissance et revenu garanti ÀVIE

## La série ÀVIE vous permet de choisir entre les deux étapes suivantes :

**Étape Épargne :**  
Offre une garantie de revenu minimum<sup>1</sup>

**Étape Revenu :**  
Offre une garantie de revenu ÀVIE jusqu'au décès

## Étape Revenu et garanties

Revenu ÀVIE	Valeur marchande X taux de revenu courant
Taux de revenu courant	Revu périodiquement et établi en fonction de l'âge, du sexe et du niveau des taux d'intérêt <sup>2</sup>
Revalorisation du revenu garanti à vie	Automatique tous les 3 ans
Garantie au décès	 100 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Garantie à l'échéance	 75 % de toutes les primes investies dans les fonds de la série
Date d'échéance de la garantie	31 décembre de l'année où le crédientier atteint l'âge de 100 ans

## Âge maximum (pour un premier investissement)

Type de contrat	Âge maximum
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non enregistré/CELI</li> <li>- FERR/FRV provenant d'un autre FERR/FRV</li> </ul>	90 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>- REER/CRI/REER immobilisé</li> <li>- FERR/FRV provenant d'un REER/CRI/REER immobilisé</li> </ul>	71 ans

### Vous désirez en savoir plus?

 [ia.ca/VendreUnFondsDistinct](https://ia.ca/VendreUnFondsDistinct)

 [F13-864](#) — La série ÀVIE

 [F13-884](#) — Fonctionnement de la série ÀVIE

<sup>1</sup> Consultez le *Sommaire du produit* pour les détails de l'étape Épargne.

<sup>2</sup> Après le début du versement, le revenu ne peut que varier à la hausse en cas de revalorisation. Les taux de revenu courants sont publiés dans l'outil d'illustration- Série ÀVIE de l'Espace conseiller.

# Calculateur des frais successoraux

Un outil de comparaison entre les fonds communs de placement et les fonds distincts. Il illustre l'impact des frais successoraux sur la valeur nette au décès et clarifie les coûts associés au règlement d'une succession.

En sélectionnant la province, le capital à investir et la durée de projection de votre client, vous constaterez les économies potentielles et serez à même de remettre le rapport complet à votre client.



« Lorsque vient le temps de passer à l'action, les calculateurs sont là pour vous appuyer à conclure votre vente. »

## Exemple d'économies potentielles nettes dans le rapport d'illustration du calculateur

<b>Province :</b>	<b>Taux d'imposition marginal (%)</b>	<b>Capital à investir (\$)</b>	<b>Période de placement (années)</b>
Ontario	53,53 %	200 000 \$	15

Fonds commun de placement		Fonds distinct – série Classique 75/75	
Investissement	200 000 \$	Investissement	200 000 \$
		Frais de gestion supplémentaire liés aux avantages des fonds distincts	0,25 %
Taux de rendement net	5,00 %	Taux de rendement net	4,75 %

Valeur marchande au décès	415 786 \$	Valeur marchande au décès	401 181 \$
Frais d'homologation	5 487 \$	Frais d'homologation	0 \$
Honoraires professionnels	5 heures 1 250 \$	Honoraires professionnels	0 heure 0 \$
Frais d'exécuteur testamentaire	3 % 12 474 \$	Frais d'exécuteur testamentaire	0 % 0 \$
Frais applicables au décès	0 % 0 \$	Frais applicables au décès	0 % 0 \$
<b>Total des frais estimés</b>	<b>19 210 \$</b>	<b>Total des frais estimés</b>	<b>0 \$</b>
Impôt sur le revenu	57 755 \$	Impôt sur le revenu	53 846 \$
Valeur nette au décès	338 820 \$	Valeur nette au décès	347 335 \$
<b>Économies potentielles</b>	<b>0 \$</b>	<b>Économies potentielles</b>	<b>8 515 \$</b>

### Trois bonnes pratiques d'utilisation :

- ✓ Préparer des scénarios AVANT la rencontre avec le client afin de présenter des résultats favorables;
- ✓ Bien lire la mise en garde au bas du calculateur et en aviser le client au besoin;
- ✓ Garder en tête que le calculateur s'adresse principalement à une clientèle âgée de 60 ans et plus.

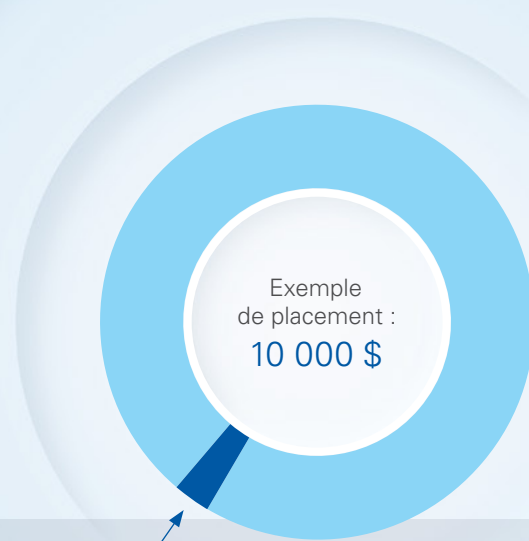
#### Vous désirez en savoir plus?

[Guide des bonnes pratiques](#)

[Calculateur](#)

# Les frais liés aux fonds distincts

Tous les placements comportent des frais. Il est important de bien comprendre leur composition.



Ratio des frais de gestion (RFG)<sup>1</sup> : 269 \$ (2,69 %<sup>2</sup>)

1,11 % (111 \$)	Gestion des fonds (±90 % du 1,11 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Gestion du portefeuille et sélection des titres</li> <li>– Suivi des rendements</li> <li>– Recherche en placement et en développement</li> </ul>
	Frais d'opération (±10 % du 1,11 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutien à la clientèle et services numériques</li> <li>– Frais de dépôts réglementaires (juridiques, comptables, etc.)</li> <li>– Frais d'enregistrement</li> </ul>
1,00 % (100 \$)	Conseils financiers professionnels et frais d'agence	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Service personnalisé auprès du client</li> <li>- Compréhension des besoins financiers</li> <li>- Détermination des objectifs financiers</li> <li>- Suivi en continu et évaluations régulières des objectifs fixés</li> <li>– Conformité des transactions et suivis</li> <li>– Permis, formation professionnelle</li> </ul>
0,33 % (33 \$)	Taxes de vente	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Taxes gouvernementales applicables</li> </ul>
0,25 % <sup>3</sup> (25 \$)	<b>Avantages des fonds distincts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Protection du capital à l'échéance ou au décès</li> <li>– Protection des gains de placement grâce aux revalorisations<sup>3</sup></li> <li>– Possibilité de ne pas payer de frais d'homologation</li> <li>– Règlement rapide en cas de décès</li> <li>– Possibilité d'une protection contre les créanciers<sup>4</sup></li> </ul>

<sup>1</sup> Frais déduits de l'actif de chaque fonds à la date d'évaluation

<sup>2</sup> Fonds Diversifié, série Classique 75/75, PER IAG

<sup>3</sup> Peut varier selon le type de fonds et la série choisis

<sup>4</sup> Certaines conditions s'appliquent. Voir le document [F13-1135](#).

# Le compte d'épargne à intérêt élevé

RENDEMENT ÉLEVÉ,  
SANS RISQUE!

Une option avantageuse quels que soient les besoins et les priorités de vos clients

- Attendre le bon moment pour investir, par exemple, à la suite d'une importante rentrée d'argent
- Épargner sans risque pour un achat important, ou
- Avoir un fonds d'urgence pour les imprévus



## SAVIEZ-VOUS QUE?

En plus de procurer une sécurité face à la volatilité, le compte d'épargne à intérêt élevé offre un meilleur rendement dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

### Attributs clés

#### Croissance

- Rendement élevé
- Sans frais de retrait
- Sans frais de gestion

#### Accessibilité

- Sans investissement minimum
- Retraits possibles à tout moment
- Offert dans tous les types d'enregistrements

#### Sécurité

- Sans risque
- Protection possible contre les créanciers

### Caractéristiques distinctives

#### Désignation de bénéficiaire et possibilité d'une protection contre les créanciers

Les avantages des fonds distincts, sans avoir à se soucier d'une baisse des marchés boursiers

#### Réduction des frais de gestion (RFG) des fonds distincts

Le solde du compte d'épargne à intérêt élevé est considéré dans l'actif permettant d'atteindre le seuil donnant droit à la tarification préférentielle Prestige, qui réduit les frais de gestion des fonds distincts.

#### Aucun contrat supplémentaire à ouvrir

Le compte d'épargne à intérêt élevé est inclus dans le même contrat que les fonds distincts et les fonds à intérêt garanti.

Pour connaître le taux actuel, visitez le :

[ia.ca/taux-interet-revenu-garantis](https://ia.ca/taux-interet-revenu-garantis)

ou consultez le document suivant pour en savoir plus :

[F13-1035](#)



# Fonds à intérêt garanti (FIG)

Parmi les premiers à profiter de la hausse des taux d'intérêt!



## Rendements élevés et garantis

Termes offerts : 1 mois - 1 à 5 ans - 10 ans

Les FIG représentent un complément intéressant aux obligations pour les investisseurs qui recherchent plus de stabilité financière. La portion du portefeuille investie en FIG permet entre autres de :

- Diminuer les risques associés à la volatilité;
- Profiter d'un taux d'intérêt fixe, contrairement à ceux des fonds d'obligations ou d'actions qui fluctuent;
- Améliorer la diversification du portefeuille.

## Plus avantageux que les CPG offerts par les banques

### → Avantage fiscal

Crédit d'impôt non remboursable applicable sur la première tranche de 2 000 \$ de revenu de pension, à partir de 65 ans

### → Désignation de bénéficiaire

- Paiement rapide en cas de décès
- Aucuns frais de règlement de succession
- Protection éventuelle contre les créanciers

### → Rachetables en tout temps (des frais peuvent s'appliquer)

## Alliez rendement, flexibilité et sécurité

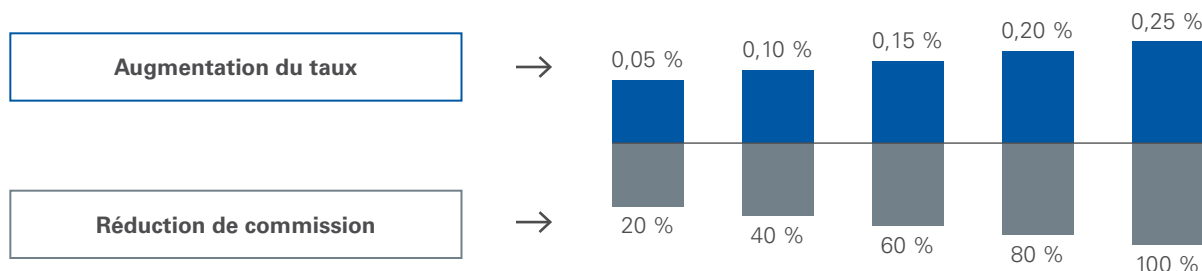
1. Capital garanti à 100 %
2. Taux garanti jusqu'à 60 jours
3. Les actifs des FIG comptent pour les seuils d'admissibilité Prestige
4. Regroupement des placements chez iA Groupe financier pour bonifier le taux d'intérêt (sur demande)

## Vous désirez en savoir plus?

[ia.ca/taux-interet-revenu-garantis](https://ia.ca/taux-interet-revenu-garantis)

[F13-923](#) — Fonds à intérêt garanti

## Réduction de commission possible pour offrir un meilleur taux au client



# REER ou CELI?

## Et pourquoi pas les deux?

Le REER et le CELI constituent deux régimes enregistrés d'épargne profitables puisqu'ils permettent d'accumuler de l'argent à l'abri de l'impôt. Combiner les deux offre la possibilité à vos clients de diversifier leur épargne et d'atteindre leurs différents objectifs!



### Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Permet d'investir maintenant, en prévision de la retraite, et de profiter du régime d'accèsion à la propriété (RAP).

#### Avantages

- ✓ Faire fructifier des sommes à l'abri de l'impôt, jusqu'au retrait des cotisations.
- ✓ Bénéficier de remboursements d'impôt grâce aux cotisations déductibles d'impôt (réinvestir les remboursements pour augmenter leur épargne).
- ✓ Automatiser les prélèvements bancaires pour épargner sans avoir à y penser.

#### À retenir

- ✓ La limite de cotisation annuelle est de 18 % du revenu jusqu'à concurrence du plafond fixé par l'Agence du revenu du Canada.
- ✓ Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés.

### Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Permet d'épargner pour des projets personnels (voyages, rénovations, etc.) et pour constituer un fonds d'urgence.

#### Avantages

- ✓ Faire fructifier des sommes à l'abri de l'impôt.
- ✓ Avoir la flexibilité d'investir et de retirer des montants en tout temps.
- ✓ Automatiser les prélèvements bancaires pour épargner sans avoir à y penser.

#### À retenir

- ✓ Les cotisations au CELI ne sont ni déductibles d'impôt ni imposables lors de retraits.
- ✓ La limite cumulative de cotisations est de maximum 88 000 \$ pour 2023.
- ✓ Les droits de cotisation inutilisés s'accumulent chaque année.

### SAVIEZ-VOUS QUE?

L'outil de contribution, disponible dans l'Espace client et sur iA mobile, donne à vos clients l'autonomie d'augmenter leurs cotisations REER ou CELI en tout temps.

#### Vous désirez en savoir plus?

[+ Calculateur REER](#)

[+ Calculateur CELI](#)

# Prêt REER

Solutions numériques iA



## Mettez votre épargne-retraite sur la bonne voie!

### Pourquoi souscrire un prêt REER?

- Pour recevoir un remboursement d'impôt plus élevé
- Pour tirer avantage des droits de cotisation non utilisés
- Pour atteindre ses objectifs d'épargne plus rapidement

### Les avantages du prêt REER de iA Groupe financier

- Un vaste choix de fonds de placement
- La flexibilité de rembourser le prêt, en totalité ou en partie, à tout moment
- Le choix d'attendre le remboursement d'impôt et de reporter le premier paiement du prêt de 120 jours
- La possibilité d'emprunter jusqu'à 50 000 \$ pour couvrir les droits de cotisation non utilisés
- Des taux d'intérêt compétitifs

### Prêt REER-RAP

Le prêt REER-RAP de iA permet à vos clients de profiter du régime d'accession à la propriété (RAP) même s'ils ne possèdent pas de REER ou que leur épargne n'est pas élevée.

### Avantages du prêt REER-RAP de iA Groupe financier

- Des liquidités supplémentaires pour un projet d'achat de première propriété
- Aucun changement au budget de vos clients à court terme
- Une solution simple et peu coûteuse
- Aucune enquête de crédit (dans la plupart des cas)



Du 6 novembre 2023  
au 9 février 2024,  
vos clients bénéficient  
d'une réduction de

**0,50 %**

sur le taux d'intérêt  
actuel du prêt REER.

#### Vous désirez en savoir plus?

 [F13-565](#) — Prêt REER – Le fonctionnement en un coup d'œil

 [F13-1118](#) — Prêt REER – RAP

 [Calculateur de prêt REER](#)

Pour connaître  
les taux actuels, visitez le :

 [ia.ca/pre-reer](https://ia.ca/pre-reer)



# REEE

## Lancez l'épargne-études dès aujourd'hui!



### MES ÉTUDES+

Permet à vos clients d'investir le montant de leur choix, au moment de leur choix, et dans les meilleurs types de placements, selon leurs besoins.

- Type de régime : individuel ou familial
- Accès à la tarification préférentielle Prestige pour les clients admissibles
- Garantie au décès et à l'échéance : 75 %

### Trois excellentes raisons d'y souscrire :

1. Tout montant peut être investi en tout temps! Aucun engagement ni pénalité si le client ne contribue pas;
2. Une gamme complète de fonds de placement adaptés aux différents profils;
3. Un seul contrat pour tous les enfants, ou des contrats distincts.

### Les avantages :

#### Paix d'esprit

Si le bénéficiaire n'effectue pas d'études postsecondaires, les cotisations et le revenu accumulé peuvent être transférés à un autre enfant, retirés ou transférés dans un REER<sup>1</sup>.

#### Flexibilité

Vos clients ont le plein contrôle sur le moment du retrait des fonds pendant les études postsecondaires du bénéficiaire<sup>1</sup>.

### Vous désirez en savoir plus?

- [F13-921](#) — Comparaison - iA vs les fondations
- [F13-911](#) — Sommaire du produit Mes études+

Ces ressources et bien d'autres sont disponibles à :

[ia.ca/VendreUnREEE](https://ia.ca/VendreUnREEE)

<sup>1</sup> Certains critères imposés par le gouvernement s'appliquent.



# Le portail de ressources REEE

Offrez à vos clients une expérience personnalisée!



## 1 Apprendre

Découvrez les notions de base concernant les REEE : termes utilisés, types de régimes, cotisations, subventions, et plus encore!

 [ia.ca/VendreUnREEE](https://ia.ca/VendreUnREEE)

## 2 Promouvoir

Illustrez à vos clients combien ils pourraient épargner pour l'éducation de leurs enfants.

L'outil d'illustration REEE présente des simulations détaillées, année par année, y compris toute subvention admissible!

Essayez différents scénarios et différents produits et voyez l'impact de l'ajout d'un prêt REEE!

## 3 Vendre

Ouvrez facilement un REEE grâce à l'outil d'adhésion de iA Groupe financier!

Avec la signature électronique intégrée, vous pouvez utiliser l'outil d'adhésion pour les rencontres en présentiel ou à distance.

## 4 Service après-vente

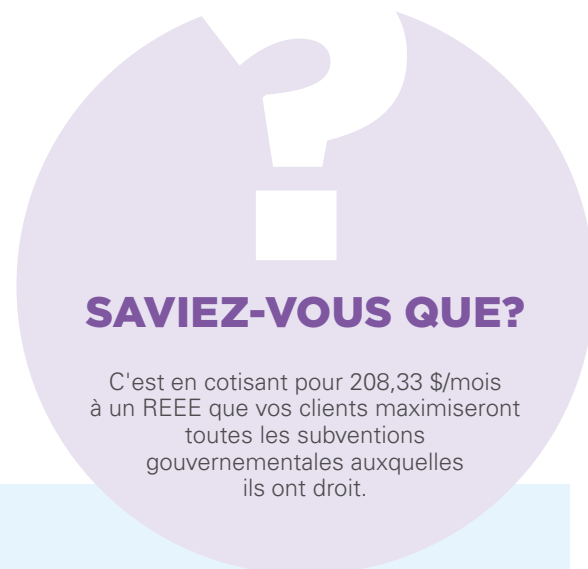
Offrez à vos clients l'expérience après-vente qu'ils méritent!

Trouvez facilement les renseignements sur les transactions financières et non financières ainsi que les formulaires requis pour chacune des transactions.



# REEE – Les subventions provinciales et fédérales

**Votre guichet unique** – iA Groupe financier permet aux clients de profiter de toutes les subventions provinciales et fédérales offertes d'un océan à l'autre.



## Les subventions fédérales

Avec le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE), le gouvernement fédéral bonifie le montant des contributions au moyen de deux types de subventions.

	Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)	Bon d'études canadien (BEC)
Subvention annuelle (% des contributions)	20 %	Limite de 2 000 \$ par enfant pour les familles admissibles
Plafond annuel par enfant	500 \$	
Maximum à vie par enfant	7 200 \$	
Subvention supplémentaire (% des contributions)	Selon le revenu familial net, 10 % ou 20 % sur les premiers 500 \$ investis chaque année	

## Les subventions provinciales

Certaines provinces canadiennes encouragent les familles à épargner davantage en offrant des subventions additionnelles.

	Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)	Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB)
Subvention annuelle (% des contributions)	10 %	Subvention unique de 1 200 \$ La demande doit être présentée entre le 6 <sup>e</sup> anniversaire et le jour précédant le 9 <sup>e</sup> anniversaire de l'enfant.
Plafond annuel par enfant	250 \$	
Maximum à vie par enfant	3 600 \$	
Subvention supplémentaire (% des contributions)	Selon le revenu familial net, 5 % ou 10 % sur les premiers 500 \$ investis chaque année	

**Votre client souhaite maximiser ses subventions?  
Le prêt REEE pourrait être la solution!**

Voir la page suivante.

**Vous désirez en savoir plus?**

 [F13-872](#) — *Les subventions d'épargne-études*

# Le prêt REEE – Est-ce que vos clients profitent pleinement des subventions gouvernementales?

## Le prêt REEE chez iA Groupe financier, c'est :

- Maximiser les contributions afin d'obtenir la totalité des subventions gouvernementales lorsque le client n'est pas en mesure de libérer le budget nécessaire;
- Récupérer des subventions inutilisées des années antérieures;
- Augmenter les contributions sans modifier le budget destiné à l'épargne-études;
- Profiter d'un rendement accru grâce à l'investissement des montants supplémentaires provenant des contributions et des subventions issues du prêt REEE.

## Offrez à vos clients les meilleurs conseils en matière d'épargne-études :

Présentez-leur le prêt REEE comme une option à considérer pour maximiser les sommes accumulées en vue des études postsecondaires de leur enfant.

Utilisez l'outil d'illustration pour démontrer rapidement la valeur ajoutée du prêt REEE.

[+ Outil d'illustration REEE](#)

### Vous désirez en savoir plus?

[F13-587](#) — *Le prêt REEE*

[F13-963](#) — *Sommaire du produit – Prêt REEE*



## Le prêt REEE chez iA Groupe financier, c'est aussi :

Plus de flexibilité qu'un prêt conventionnel, puisque le remboursement peut être fait en tout temps et qu'il n'est exigible qu'au moment de retirer les sommes du REEE;

+

Un taux d'intérêt concurrentiel;

+

Aucune enquête  
de crédit.

# Prêt pour investissement

Augmentez le potentiel de croissance de vos clients au moyen d'une **stratégie financière avec effet de levier!**

*C'est bien connu, c'est avec de l'argent que l'on « fait » de l'argent! En fait, ce dicton populaire résume l'essentiel du concept financier du prêt pour investissement.*

## Les avantages d'emprunter pour investir :

- Profiter d'une hausse des marchés à venir;
- Faire croître le patrimoine plus rapidement;
- Bonifier et diversifier le portefeuille de placements;
- Maximiser les placements non enregistrés tout en gardant les liquidités accessibles<sup>1</sup>;
- Profiter de la déductibilité des frais d'intérêt;
- Tirer profit des avantages des fonds distincts;
- Bénéficier d'une diminution des frais de gestion si le seuil d'admissibilité à la tarification préférentielle Prestige est atteint<sup>2</sup>.

## Une stratégie simple



Le client emprunte un montant



Investit l'argent prêté dans un contrat non enregistré iA



Paye les intérêts et rembourse le prêt



Garde le rendement généré par le placement

## MISE EN GARDE :

L'utilisation de la stratégie à effet de levier est encadrée par des règles particulières et ne s'adresse qu'à une clientèle spécifique. Consultez les exigences en matière d'admissibilité et de documents à fournir.

Le taux d'intérêt préférentiel et les paiements mensuels varient au fil du temps et peuvent entraîner une hausse ou une baisse du coût d'emprunt.

## Vous désirez en savoir plus?

[F13-618](#) — Sommaire du produit

[F13-622](#) — Guide produit

<sup>1</sup> La possibilité de ne rembourser que les intérêts mensuels du prêt offre plus de flexibilité au détenteur.

<sup>2</sup> Si le client atteint l'un des deux seuils d'admissibilité (300 000 \$ ou 500 000 \$), il peut bénéficier d'une diminution de frais de gestion pour les fonds distincts des séries Classique 75/75 et 75/100 du PER IAG.

# Améliorez votre visibilité et développez votre clientèle sur le Web!

## Vitrine Web

### Conçue pour vous, elle permet de :

- ✓ Choisir parmi plus de 300 publications prêtes à publier;
- ✓ Consulter des guides pratiques pour mieux utiliser Facebook et LinkedIn;
- ✓ Créer des liens personnalisés afin de générer des pistes de clients potentiels qui vous seront attribuées;
- ✓ Accéder rapidement aux modèles de courriels clients pour rester en contact avec votre clientèle;
- ✓ Discuter avec un spécialiste via une messagerie;
- ✓ Visionner des capsules formatives.



 [vitrine-web.ia.ca](https://vitrine-web.ia.ca)



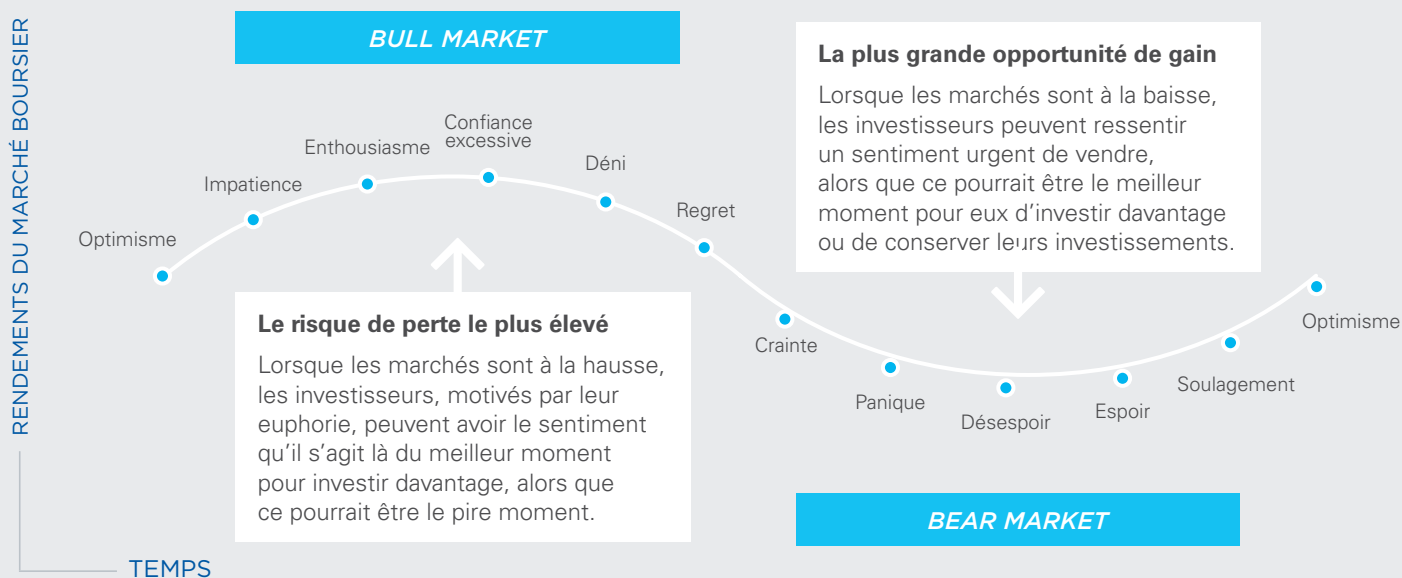
# Quand investir?

## Mettez les investissements de vos clients à l'abri de leurs émotions!

Un investisseur qui se laisse guider par ses émotions risque d'entrer sur le marché boursier et d'en sortir aux mauvais moments, réduisant ainsi le rendement de son portefeuille de placements.



## Le cycle des émotions des investisseurs sur le marché boursier



## Optez pour une stratégie d'investissement réfléchie

Une simple contribution prélevée systématiquement tous les mois permet à vos clients d'atteindre leurs objectifs d'épargne, d'éviter le piège des émotions et de bénéficier des avantages suivants :



### Discipline d'épargne

Les contributions sont régulières, ce qui facilite la planification budgétaire. L'épargne croît sans trop d'efforts.



### Rendements accrus

Les clients investissent tôt et fréquemment, et accumulent davantage avec le même montant d'investissement.



### Tranquillité d'esprit

Les clients sont moins touchés par les fluctuations boursières et leur épargne progresse.



### Maîtrise de leurs actions

Les clients gardent le contrôle de leurs émotions, qui sont trop souvent la cause de mauvaises décisions.

## Des vents forts sur les marchés financiers? Vos clients doivent garder le cap!

Rappelez à vos clients qu'en période de volatilité, l'idéal est de garder le cap sur leur stratégie d'investissement.

L'histoire nous a démontré qu'en moyenne, seulement **19 mois** sont nécessaires pour que les marchés retrouvent leurs niveaux précédents<sup>1</sup>.

**Astuce :** Les achats périodiques par sommes fixes (APSF) permettent d'éliminer l'incertitude liée aux fluctuations boursières.

### Vous désirez en savoir plus?

- [F13-834](#) — Le cycle des émotions
- [F13-972](#) — L'épargne systématique
- [F13-1089](#) — Achat périodique par sommes fixes

<sup>1</sup> Source : S&P 500 Bear Markets since 1950, iA Gestion de placements

# Programme Épargne et Retraite IAG

## Sommaire du produit

Le Programme Épargne et Retraite IAG comprend plusieurs séries de fonds distincts conçues pour répondre aux besoins de tous les types d'investisseurs.

Vos clients peuvent bénéficier d'un plan d'épargne intégré qui combine tous leurs objectifs : placements, épargne pour des projets spéciaux, épargne-retraite ou revenus de retraite.

Les fonds distincts offrent également la possibilité de :

- Profiter du potentiel des marchés;
- Conserver les gains réalisés malgré une baisse des marchés;
- Profiter d'un règlement rapide et confidentiel au décès;
- Bénéficier d'une protection contre les créanciers.

Le Programme Épargne et Retraite IAG assure à vos clients la tranquillité d'esprit pendant toute leur retraite, mais aussi pendant toute leur vie active.

### Régimes offerts

- Régime d'épargne non enregistré
- CELI : compte d'épargne libre d'impôt
- CELIAPP : compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété
- REER : régime enregistré d'épargne-retraite
- CRI : compte de retraite immobilisé
- REER immobilisé
- FERR : fonds enregistré de revenu de retraite
- FRV : fonds de revenu viager

### Autres options d'investissement<sup>1</sup>

- Prêt REER (montant octroyé : jusqu'à 50 000 \$)
- Prêt pour investissement (prêt maximum : 300 000 \$)
- Achat périodique par sommes fixes (APSF) : Le titulaire du contrat investit une prime initiale dans le Fonds Marché monétaire. Chaque mois, un montant déterminé par le titulaire est automatiquement transféré du Fonds Marché monétaire pour être investi dans les fonds qu'il a choisis. Ce processus d'achat doit s'échelonner sur une période déterminée (entre six et douze mois).

<sup>1</sup> Ces options ne sont pas offertes dans l'étape Revenu de la série ÀVIE.

### Âge maximum à l'émission et pour le premier dépôt<sup>1</sup>

	Âge maximum
Régime d'épargne non enregistré/CELI	90 <sup>2,3</sup>
REER, CRI, REER immobilisé	71
FERR et FRV (si transfert en provenance d'un REER/CRI)	71
FERR et FRV (si transfert en provenance d'un FERR/FRV)	90 <sup>2,3</sup>

<sup>1</sup> L'âge maximum à l'émission et pour le premier dépôt peut varier selon la législation applicable. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative*

 [F13-772](#)

<sup>2</sup> L'âge maximum pour l'étape Épargne de la série ÀVIE est de 80 ans; celui de l'étape Revenu est de 90 ans.

<sup>3</sup> L'âge maximum pour les séries 75/100, 75/100 Prestige et Ecoflex 100/100 est de 85 ans.

## Options de placement

### Fonds distincts

Le Programme Épargne et Retraite IAG se compose de séries de fonds distincts ayant chacune ses propres garanties et son propre choix de fonds :

### Séries offertes

- Série Classique 75/75
- Série Classique 75/75 Prestige
- Série 75/100
- Série 75/100 Prestige
- Série Ecoflex 100/100
- Série ÀVIE

Afin de connaître la liste de fonds offerts dans chaque série ainsi que les codes des fonds, veuillez vous référer au document *Codes de fonds et ratios de frais de gestion*

 [F13-1000](#)

### Choix de fonds

- Fonds ESG
- Solutions gérées
- Fonds de revenu
- Fonds diversifiés canadiens et mondiaux
- Fonds hybrides canadiens et mondiaux
- Fonds d'actions canadiennes, américaines, mondiales et internationales
- Fonds spécialisés
- Fonds indiciels
- Fonds pour un revenu garanti à vie

### Fonds à intérêt garanti

- Fonds à intérêt garanti pour les termes de :
  - 1 mois (renouvelable automatiquement)
  - 1 à 5 ans
  - 10 ans
- Fonds à intérêt garanti à taux progressif de :
  - 5 ans

### Compte d'épargne à intérêt élevé

### Fonds à intérêt quotidien+ (FIQ+)

### Renseignements sur les taux d'intérêt

Les taux en vigueur se trouvent à l'adresse :

 [ia.ca/taux-interet-revenu-garantis](http://ia.ca/taux-interet-revenu-garantis)



## Investissement minimum dans les fonds

	Série Classique 75/75	Série 75/100	Série Ecoflex 100/100	Série ÀVIE	
				Étape Épargne	Étape Revenu
Prime minimale pour établir un contrat	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	25 000 \$
Investissements minimums subséquents	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Minimum par fonds	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$	100 \$
Minimum débits préautorisés (DPA)	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	s. o.
<b>Contrats FERR et FRV – Versement minimum initial</b>					
– Série ÀVIE - Étape Revenu : 25 000 \$		– Autres séries : 10 000 \$	– Dépôts forfaitaires ou transferts : 500 \$		
<b>Fonds à intérêt garanti</b>					
– Versement minimum initial : 500 \$					

## Valeur unitaire

La valeur unitaire de chaque fonds est déterminée chaque jour ouvrable et est disponible sur le site Web de iA Groupe financier et dans l'Espace conseiller.

## Ratio de frais de gestion (RFG)

Les ratios de frais de gestion varient en fonction de la série choisie et du niveau de risque de chaque fonds. Pour en connaître plus sur le RFG de chacun des fonds, veuillez consulter le document *Codes de fonds et ratios de frais de gestion* [F13-1000](#) qui se trouve dans le centre de documentation de l'Espace conseiller.

## Frais

Les frais sont établis le 31 décembre de chaque année, lorsque toutes les transactions ont été traitées. Un quart des frais sont versés à iA Groupe financier chaque trimestre, à la date d'anniversaire de la série (ou à la première date d'évaluation suivant cette date), au moyen d'un rachat d'unités de la série. La catégorie de taux de frais est déterminée selon la volatilité des fonds.

Catégorie de taux de frais	Taux de frais	Taux de frais	Taux de frais
	Série 75/100 et série 75/100 Prestige	Série Ecoflex 100/100	Série ÀVIE – étape Épargne
Catégorie 1	0,10 %	0,25 %	0,10 %
Catégorie 2	0,20 %	0,40 %	0,25 %
Catégorie 3	0,30 %	0,50 %	0,40 %
Catégorie 4	-	0,65 %	0,50 %
Catégorie 5	-	0,75 %	-

## Modes de souscription

### Avec récupération de commission durant 3 ou 5 ans (frais pour le conseiller et son agence)<sup>1</sup>

Il n'y a aucuns frais pour le client. Une récupération de commission s'applique au conseiller et à son agence durant les 3 ou les 5 premières années, et le pourcentage de récupération décroît chaque mois<sup>2</sup>.

### Frais d'acquisition initiaux (aucuns frais de rachat)

Le titulaire de la police et le conseiller négocient des frais d'acquisition pouvant se situer entre 0 % et 5 % de la prime à investir dans les fonds. Les frais d'acquisition sont ensuite versés au conseiller et à son agence<sup>2</sup>.

## Rachat

- Tout rachat doit être d'au moins 100 \$.
- Pour les dépôts effectués avec l'option Frais d'acquisition reportés (qui n'est plus offerte aux nouveaux dépôts), des frais de rachat peuvent s'appliquer, sauf pour les rachats effectués au cours d'une année civile et qui n'excèdent pas le plus élevé de : 1) 10 % de la valeur marchande du contrat la dernière journée ouvrable de l'année précédente, plus 10 % des primes investies dans le contrat au cours de l'année courante\*; ou 2) le retrait annuel minimum d'un FERR, qui doit être effectué en vertu du contrat, selon les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

\* Lors d'un rachat en vue d'un transfert vers une autre institution, l'escompte des frais sur le 10 % ne s'applique pas. Pour connaître les détails des frais applicables aux fonds à intérêt garanti, consulter la *Notice explicative* [F13-772](#), que vous trouverez dans le centre de documentation de l'Espace conseiller.

## Transferts entre fonds

Les transferts entre fonds au sein de la même série ou entre les séries sont permis sans frais de transaction et sans frais de rachat.

## Options de transfert au décès

Au décès du crédientier, le contrat peut être maintenu en vigueur au profit de l'époux ou du conjoint de fait. Celui-ci, lorsque non spécifiquement désigné au contrat, pourra choisir de devenir le crédientier successeur. L'option **Héritage sur mesure** permet que la prestation de décès soit versée sous forme de rente viagère, de rente certaine, d'un montant forfaitaire ou d'une combinaison des trois selon une formule adaptée à chaque héritier.

## Documents et formulaires

<i>Proposition</i>	<a href="#">F17</a>
<i>Proposition électronique</i>	<a href="#">F17E</a>
<i>Votre profil d'investisseur</i>	<a href="#">F51-122</a>
<i>Notice explicative et contrat</i>	<a href="#">F13-772</a>
<i>Aperçu des fonds</i>	<a href="#">F14-10</a>

<sup>1</sup> Le mode de souscription avec récupération de commission durant 5 ans est permis aux nouveaux dépôts jusqu'à ce que le crédientier atteigne l'âge de 80 ans.

<sup>2</sup> Pour de plus amples renseignements, référez-vous au document *Barème de commissions, bonis et règles de rémunération* disponible dans l'Espace conseiller.

## Liste des documents de référence

Tous ces documents sont disponibles dans le Centre de documentation de l'Espace conseiller et peuvent être commandés en format papier<sup>1</sup>.

	DOCUMENT	CIBLE
<b>Fonds distincts</b>		
Les avantages	F13-452	Client
La désignation de bénéficiaire	F51-327	Client
L'épargne systématique	F13-972	Client
Codes de fonds et ratios de frais de gestion	F13-1000	Conseiller
La catégorie F	F13-1051	Client
Guide – <i>Pour connaître vos fonds</i>	F13-1052	Conseiller

<b>Fonds ESG</b>		
L'investissement responsable	F13-1040	Client

<b>Compte d'épargne à intérêt élevé</b>		
Dépliant explicatif	F13-1035	Conseiller
Approches de vente	F13-1035-1	Conseiller

<b>Fonds à intérêt garanti</b>		
Dépliant explicatif (PDF)	F13-923	Conseiller

<b>Prêt pour investissement</b>		
Brochure explicative	F13-618	Client
Feuillelet sommaire	F13-622	Conseiller

<b>Prêt REER-RAP</b>		
Brochure explicative	F13-1118	Client

<b>Séries de fonds du PER IAG</b>		
Dépliant explicatif	F13-714	Conseiller
Dépliant explicatif Série 75/100	F13-1010	Conseiller

<b>Tarification préférentielle Prestige</b>		
Dépliant promotionnel	F13-992	Client
Dépliant explicatif	F13-994	Conseiller

	DOCUMENT	CIBLE
<b>REEE</b>		
Comparaison des produits iA avec ceux offerts par les fondations	F13-921	Conseiller
<b>Mes études+</b>		
Brochure explicative	F13-915	Client
Sommaire du produit et subventions	F13-911	Conseiller
<b>Le prêt REEE</b>		
Feuillelet promotionnel	F13-587	Client
Sommaire du produit	F13-963	Conseiller

<b>Planification successorale</b>		
Devenir une personne-ressource	F13-706	Conseiller
Succession : connaissez-vous les souhaits de vos parents?	F13-1043	Client

<b>Héritage sur mesure</b>		
Dépliant promotionnel	F13-925	Client

<b>Fiscalité</b>		
Aide-mémoire fiscal	F13-645	Conseiller
Le traitement fiscal des fonds distincts	F13-1023	Conseiller

<b>Planification de la retraite</b>		
Guide d'accompagnement du parcours retraite	F13-1204-1	Conseiller

<sup>1</sup> Sauf indication contraire

## SOLUTIONS CAS AVANCÉS iA

Toute l'expertise.  
Tous les produits.  
Toute notre attention.



## OPTIMISATION FISCALE ET CONCEPTS DE VENTE AVANCÉS

Profitez de notre service d'accompagnement spécialisé et de notre service de tarification VIP pour les dossiers plus complexes de vos clients à valeur nette élevée.

Clients fortunés?  
Professionnels?  
Propriétaires d'entreprise?

---

FAITES APPEL À NOUS POUR  
DES SOLUTIONS SUR MESURE!

Découvrez notre offre de service complète  
sur le site [solutions-cas-avances.ia.ca](https://solutions-cas-avances.ia.ca)



NOUVEAU

# CELIAPP

COMPTE D'ÉPARGNE  
LIBRE D'IMPÔT  
POUR L'ACHAT  
D'UNE PREMIÈRE  
PROPRIÉTÉ



Aidez vos clients à accéder à leur première propriété.

## Qu'est-ce que le CELIAPP?

Le CELIAPP est conçu pour aider les futurs propriétaires à économiser en vue de l'achat d'une première habitation admissible au Canada.

## Comment?

Il est possible de cotiser au CELIAPP pour un montant pouvant aller jusqu'à 8 000 \$ par année, pour un maximum de 40 000 \$.

## Quand?

La date limite pour cotiser au CELIAPP est le 31 décembre de chaque année.

## Qui?

- Être résident canadien
- Être majeur dans votre province de résidence
- Avoir moins de 71 ans au 31 décembre de l'année en cours
- Ne pas avoir été propriétaire au cours des 4 années précédentes

## Principaux avantages du CELIAPP

- Les cotisations au CELIAPP réduisent le revenu annuel imposable, comme le REER.
- L'épargne et les rendements générés dans le CELIAPP sont non imposables au retrait si l'épargne est utilisée pour acheter une première propriété.
- Les sommes retirées du CELIAPP pour l'achat d'une première propriété n'ont pas à être remboursées, contrairement à celles retirées d'un REER pour pouvoir bénéficier du Régime d'accession à la propriété (RAP).
- Il est possible de reporter jusqu'à 8 000 \$ de droits de cotisation annuels inutilisés, ce qui permet une cotisation annuelle maximale de 16 000 \$. Il est possible de transférer des fonds du CELIAPP à un REER ou à un FERR s'ils ne sont pas utilisés.

Vous désirez en savoir plus?

[F13-1239 – Aide-mémoire CELIAPP](#)

[ia.ca](#)

[Calculateur CELIAPP](#)